
 <p>13/04/2024</p>	<h2 style="color: blue;">Fiche n° 31 : Aspects financiers</h2> <p style="text-align: right;">Extraction BDo</p>	
---	---	---

### 1) Economies sur les taxes

**ADEME** : <https://www.ordeco.org/files/CSR/csr-ademe.pdf>

« CSR : une fiscalité incitative

- **TGAP** [Taxe Générale sur les Activités Polluantes] Art 52 (loi de finances rectificative pour 2016) : Les installations de production de chaleur ou d'électricité à partir de déchets non dangereux préparés sous forme de **combustibles solides de récupération (CSR) sont exemptées de TGAP.**

- **TVA**

Les CSR étant considérés comme des déchets, **la TVA à taux réduit (5,5%) s'applique pour les réseaux de chaleur qu'ils alimentent.**

- **Contribution climat énergie** (CCE- installations > 20 MW)

Sont concernés par la CCE, les combustibles soumis à la TICPE, taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques. La liste des combustibles soumis se trouve à l'article 265, tableau B et C du code des douanes. **Les CSR ne sont pas inclus dans la liste.** »

### 2) Les économies d'ARKEMA

Ainsi, ARKEMA, pour les 30 000 tonnes « économisées » par an, verrait ses taxes sur ses émissions de gaz, baisser par :

- La suppression de la TGAP,
- La suppression de la TICPE.
- La suppression de la CTA (contribution tarifaire d'acheminement), due par ARKEMA pour financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.
- De plus, ARKEMA achèterait à DALKIA la chaleur produite avec un taux de TVA réduit à 5,5%.

Par contre, ARKEMA continuerait à être soumis au quota carbone de l'UE, pour la partie concernant ses émissions de gaz naturel (qu'il paye avec une TVA à 20%)

### 3) Les gains de DALKIA

L'incinérateur serait subventionné à hauteur de 40% par l'ADEME

Coût de revient de la construction : 60%

Les CSR que DALKIA devrait recevoir ne lui seront pas facturés. C'est même VEOLIA et PAPREC qui paieraient le transport de leur usine à AREMA, et qui paieraient DALKIA pour qu'ils les récupèrent

Coût d'achat du combustible : 0 €

Gain assuré, les fournisseurs les payent

DALKIA veut vendre sa chaleur à ARKEMA

Gain assuré – client captif pendant 20 ans

Chaleur vendue à ARKEMA avec TVA à 5,5%

Chaudière limitée à 19,9 MWh

Pas de déclaration au système des quotas de l'UE, c'est obligatoire à partir de 20 MW

DALKIA, filiale d'EDF : tarif préférentiel ?

